

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mai à 19h25, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire**Secrétaire de séance :** M. Alex BORNES**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE**Absents excusés :** Mme Frédérique SEVESTRE (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT)
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à M. Robert DARIEN)**Absentes :** Mme Olivia DEVOS, Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Date de la convocation

13/05/2022

Date d'affichage

13/05/2022

Objet de la Délibération :

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022**Délibération n° 2022_36**

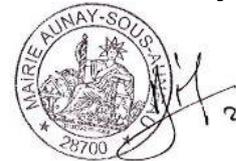
Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2022 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr, rubrique « Procès-verbaux du Conseil Municipal » et affiché sur les panneaux municipaux le 20 avril 2022. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2022 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le : 25/05/2022
- La réception en Préfecture le :
- L'affichage en Mairie le : 25/05/2022
- La notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau****Robert DARIEN**